

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 31 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

**Sont présents :** Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Jennifer BENAYAD, Messieurs Philippe CHAPUIS, Jean-François PERROT, Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Emmanuel FRANCHINI, Loïc BARTHET, Julien LAURENT.

**Absent Excusé :** Monsieur Vincent LAITHIER.  
Procuration de Mr Vincent LAITHIER à Mr Jean-François PERROT.

**Secrétaire de séance :** Madame Elisabeth CAUSSIDERY.

## **1/ Approbation du Compte-Rendu du 18 Septembre 2023**

Le Procès-verbal du 18 Septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

## **2/ École Labergement-Sainte-Marie**

Les communes sont tenues de participer au financement pour les enfants des communes qui sont inscrits dans les écoles primaires privées. Le montant de cette participation reste toutefois à l'appréciation de la commune, tout en respectant l'équivalence de ce que coûte un enfant à l'école publique. 2 enfants de Saint-Antoine étant inscrits dans cette l'école, le conseil a voté une participation de 120€ par enfant.

## **3/ Salle des Fêtes (convention + délibération Yoga/Gym)**

Notre salle des fêtes accueille des cours de yoga (le mardi) et de gym (le mercredi). Une rétribution annuelle de 120€ était demandée jusqu'à présent de manière informelle. Le Trésor Public exige à présent l'établissement d'une convention pour formaliser cet accueil entre la mairie et l'organisme accueilli. Une convention pour chacun de ces cours a donc été rédigée par Madame le maire, lue en séance, et approuvée à l'unanimité.

## **4/ Bois – État d'Assiette 2024**

Coupes pour 2024 - Monsieur Delorme, nouvel interlocuteur de l'ONF pour Saint-Antoine, nous a informé que l'État demande une diminution des coupes, en raison de la trop grande abondance de bois sur le marché, et donc du risque d'un effondrement des prix. En conséquence, seule la parcelle L sera coupée en 2024, pour un volume de 160 m<sup>3</sup>, le conseil valide cette proposition, à l'unanimité.

Le volume de chablis a été plus important que prévu, et le coût du bucheronnage a monté de façon significative. La conséquence est que le revenu provenant du bois est en baisse de façon inquiétante.

Vente de bois entre habitants - Elle a eu lieu le 23 octobre 2023, pour information, certains lots ont été difficile à vendre. Le frêne coupé par l'entreprise BIESSE s'est vendu sous plis cacheté au plus offrant, attribué à Mr DUFRESNE Jimmy.

## **5/ Longueur Voiries DGF 2024**

La longueur de voirie est prise en compte dans le calcul de la DGF (dotation globale de fonctionnement) allouée à la commune. La commune déclare habituellement 10 081 m de voirie. Elle y ajoutera cette année les 150 m de voirie supplémentaires réalisés pour desservir le nouveau lotissement « La Fabrique », le conseil valide à l'unanimité cette nouvelle longueur soit 10 231 m.

## **6/ Travaux divers**

L'atelier municipal : les fenêtres de notre atelier municipal doivent être remplacées. Il y a 6 fenêtres de 1 m x 1,5 m, une de 7m x 1,5 m, et 4 fenêtres en demi-cercle. Des devis ont été demandés et nous avons reçu 3 réponses :

- L'entreprise SC Bois (maison Sailard, à Brey-et-Maison-du-Bois) : 20.238 €
- L'entreprise Rota Menuiserie (Vaux-et-Chantegrue) : 10.032 €
- L'entreprise Tissot (Les Fourgs) : 12.062 €

Le conseil a choisi à l'unanimité l'entreprise Rota Menuiserie.

Nous allons faire un dossier d'aide DETR.

Réparation de notre réservoir d'eau : nous avons déjà reçu un devis de l'entreprise TEDOLDI pour un montant de 112.800.00 € TTC, et attendions 4 autres devis. Nous avons reçu un devis de l'entreprise VETTER de 46.802.76 € TTC. Les autres entreprises n'ayant pas répondu, le devis de l'entreprise VETTER qui nous semble en effet beaucoup plus raisonnable et validé à l'unanimité par l'ensemble du conseil.

Déneigement : Après étude de ce dossier et discussion au sein du conseil, il est décidé de reconduire l'entreprise LONGCHAMPT pour un contrat de 3 ans avec indexation suivant indice TP 01, une convention va être établi en ce sens avec l'entreprise LONGCHAMPT. Choix voté à l'unanimité.

Clôture anti-intrusion à l'école : la clôture de l'école a été changée pour être conforme aux directives anti-intrusions. Il y a toujours un portillon et une ouverture plus large permettant l'entrée des voitures dans la cour. Ces 2 portes ont des serrures ouvrant avec des clés différentes.

## **7/ Noël 2023**

Cadeaux aux enfants : traditionnellement, la commune offre un jouet aux enfants de 0 à 8 ans, et des chèques cadeaux aux enfants de 9 à 11 ans. Ceux-ci sont remis aux enfants lors du spectacle de Noël. Pour ceux qui ne sont pas présents à ce spectacle, les personnes sont prévenues de venir chercher leurs cadeaux en mairie. Or il se trouve qu'à ce jour certains cadeaux n'ont pas été récupérés. Nous convenons donc de maintenir les cadeaux pour les enfants de 0 à 8 ans et les cadeaux non distribués de l'année dernière restent attitrés aux enfants, pas de nouvel achat pour ceux-ci.

Achat des cadeaux : nous achetions habituellement les cadeaux chez Joué Club. Les responsables du magasin la Trouvaille à Métabief, nous a envoyé des propositions pour les jouets. Ceci est

intéressant pour promouvoir le jouet Français et faire vivre un commerce local. Pour cette année, nous travaillerons avec cette entreprise.

Noël des personnes âgées : nous maintenons les colis habituels, en choisissant un contenu plus adapté pour les bénéficiaires qui sont en Ehpad.

## **8/ Questions diverses**

- Ouverture crédits : étant en suréquilibre au niveau des recettes de fonctionnement, on a pu faire une ouverture de crédits de 40 000 € en dépenses de fonctionnement au compte 611 sur le budget bois afin de payer la facture SARL GUYON Forêt, un certificat administratif a été établi.
- Lotissement « La Fabrique » : la vente des 2 premiers lots sera signée le 16 novembre. La vente d'un 3<sup>ème</sup> lot est en cours. Il reste 3 lots non encore attribués.
- Compteurs d'eau : La pose des nouveaux compteurs d'eau commencera début novembre. Ces nouveaux compteurs permettront un relevé à distance « télérelève ».
- Réunion pôle associatif : le pôle associatif a mis en place un site qui permet de centraliser les informations culturelles. Afin que toutes les associations culturelles puissent en profiter pour annoncer leurs manifestations, une réunion est organisée à Jougne le 07.11.2023 ou à Métabief le 09.11.2023 à 20h30.
- Maison Billet : l'appartement anciennement occupé par Mme Billet est loué. Le loyer est versé à l'EPF (Etablissement Public Foncier) qui est l'acquéreur de la maison Billet, mais nous sera restitué lorsque nous aurons statué sur l'usage que nous voulons faire de cette maison.
- Locaux périscolaires aux Hôpitaux Neufs : le local périscolaire utilisé sous le restaurant la Chaumière est extrêmement bruyant. Des travaux y sont prévus pour placer des panneaux qui réduiront le niveau sonore. Notre commune est sollicitée pour financer ces travaux à hauteur de 8,5% (pourcentage des enfants de Saint-Antoine dans le groupement scolaire) soit 831.48 € TTC. Cette participation est acceptée à l'unanimité.
- Regroupement pédagogique intercommunal : suite au projet de regroupement des écoles primaire de notre RPI sur le seul site de Métabief, notre commune a fait une contre-proposition en espérant acquérir la maison Dubrez qui était en vente, dans le but de créer une nouvelle école plus grande. La famille Dubrez nous a fait savoir qu'elle s'était déjà engagée avec un administré donc cette piste ne peut être poursuivie.  
La commune de Saint-Antoine souhaite toujours conserver son école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.